

Agen 2030 – Quelle place pour le citoyen agenais en 2030 ? **Compte rendu – 26 septembre 2018**

Table-ronde n°1 : La place du citoyen en 2030

Table ronde animée par :

- Renaud Dupuy, Directeur de NEORAMA et expert des démarches de concertation et de participation citoyenne
- Lucile Moal, consultante chez NEORAMA

Intervention de Renaud Dupuy

En guise d'introduction, Renaud Dupuy a souhaité mettre en perspective la question de la place du citoyen en réalisant une **brève analyse historique de l'évolution, de la densification et de l'institutionnalisation progressive des démarches de concertation** entre la fin des années 60 et aujourd'hui. Il a présenté les points clés suivants :

- Fin des années 60 – Début des années 70 : en cette période de Trente Glorieuses, le citoyen se situe dans un univers linéaire qui unit le progrès technique au bien-être collectif et individuel, d'où la quasi inexistence des démarches de concertation et la faible place du citoyen au sein de l'action publique.
 - « Le développement autoroutier en Bretagne n'a, par exemple, jamais soulevé à cette époque d'opposition de la part des riverains ».
- Fin des années 70 : ce modèle linéaire et le consensus autour du progrès technique comme source de bien être tant individuel que collectif sont fortement remis en cause lorsque l'on s'aperçoit qu'il est source d'impact direct sur l'environnement.
- 1998 – 2018 : dans ce contexte, les processus de participation citoyenne se densifient et l'on assiste à une institutionnalisation progressive de la concertation avec un cadre réglementaire clair et précis. Sont mentionnés deux textes clés qui marquent cette évolution et qui permettent au citoyen d'occuper une place plus prépondérante :
 - La **Convention d'Aarhus en 1998**, signée par 39 pays, qui institue un droit d'information du public et des citoyens sur des projets ayant un impact sur leur environnement.
 - **L'Ordonnance du 3 août 2016 sur la réforme de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** qui permet de passer de ce droit d'information à un droit de saisine, d'initiative citoyenne dans le cadre de grands projets (droit pour le citoyen de saisir l'État pour imposer au maître d'ouvrage la tenue d'une démarche de concertation).

Suite à cette présentation, Renaud Dupuy a ouvert le débat sur la place et le rôle du citoyen en 2030.

« Quel rôle donneriez-vous au citoyen ? Quelle doit être sa place et son implication au sein de l'action publique locale ? »

Constats dressés par les participants

Afin d'amorcer le débat, les participants ont exprimé **plusieurs points de scepticisme quant à la participation citoyenne** et ont identifié divers **freins et difficultés** considérés comme inhérents aux processus de concertation existants :

- L'impression que les **démarches de concertation et la participation citoyenne n'ont pas de réelle influence sur l'objet du débat** et les décisions prises en aval.
 - « J'ai une vision assez pessimiste de la participation. De mon point de vue, il y a, d'une part, les décisions qui sont uniquement le fruit des décideurs, et d'autre part un amuse-peuple pour lui faire croire que leur parole est importante et qu'elle sera prise en compte ».
- La difficulté, au sein des débats, à **dépasser les intérêts particuliers pour réussir à tendre vers l'intérêt général**.
 - « Dans un conseil de quartier, dès que l'on parle du quartier en général, tout va bien. Mais dès que l'on arrive sur les particularités de chacun, le débat se complique ».
- La difficulté à **définir le périmètre de la concertation**
 - « Il y a parfois des avis qui ne sont pas entendus. Prenez par exemple le cas du skatepark construit sur une prairie d'Agen. Ce projet aurait peut-être nécessité l'avis d'un public plus large ».
- La difficulté à **mobiliser le public**.
 - « Plusieurs facteurs à cela : manque de temps, manque de motivation et des capacités différentes à s'impliquer ».
- L'impression que **le débat n'est ouvert qu'à certains « habitués de la concertation »** et qu'il existe un **« pouvoir d'une minorité agissante sur une majorité silencieuse »**.
 - « On a parfois l'impression qu'il n'y a de la place que pour les penseurs. Il y a toute une masse silencieuse qui n'est pas nécessairement intéressée ou qui n'a pas le temps, qui doit trouver sa place dans les processus de co-construction, surtout à l'échelle de la ville ».
- La difficulté à **accepter que concerter n'est pas nécessairement parvenir à un consensus** entre tous les participants et que la participation du citoyen n'est qu'un des multiples paramètres du prisme de la décision.
- Le fait que **l'objet de la concertation soit parfois orienté** et que le débat ne soit pas suffisamment ouvert.

Pistes de réflexion

Au regard des éléments de diagnostic posés, Renaud Dupuy a questionné les participants sur les attentes des agenais sur la place du citoyen en 2030. « Comment peut-on l'imaginer ? Est-ce qu'il faut plus de participation ? De quelle manière imaginez-vous qu'il doit participer et s'impliquer au sein de l'action publique ? A quel degré ? »

Les participants ont introduit les **pistes de réflexion suivantes** :

- Parvenir à instaurer, au sein des démarches de concertation, **une notion de confiance et de transparence** entre les décideurs, les concepteurs, les organisateurs du processus et les citoyens, et **réaliser un véritable compte-rendu de la démarche** qui permette de visualiser les impacts du processus sur les décisions prises.
 - « La concertation n'a de sens que si elle a un véritable impact sur la décision. Je pense que la transparence et sa capacité à la modifier doivent être deux conditions clés de sa réussite ».
 - Renaud Dupuy précise que l'esprit de la loi de 2015 sur la réforme de la CNDP est d'instaurer « l'idée qu'un projet ne puisse pas rentrer en concertation de la même manière qu'il en sort ». Il ajoute qu'il est « essentiel que « l'échange soit équilibré, que l'information soit mise à disposition et que la décision soit justifiée, qu'il y ait une réponse aux éléments soulevés lors du débat : ce qui a été intégré, ce qui a été refusé, et pourquoi ».

○ **Sur la manière de mobiliser les citoyens**

- « Pourquoi ne pas changer de méthode et d'outils pour éviter que le débat se restreigne à porter la voix de ces seuls habitués de la concertation ? »

Deux pistes de réflexion ont été mises en avant par un participant :

- **Aller plus directement à la rencontre du citoyen**, notamment sur son lieu de vie.
- Mobiliser de manière plus importante les **outils numériques** (ex : réseaux sociaux, applications) afin de toucher un public plus divers et plus large.

Une participante a cependant exprimé un point de vigilance quant à la première solution : « il faut faire attention à ce que la méthode ne soit pas trop intrusive. Se pose la question aujourd'hui de savoir si on ne sollicite pas trop les gens. Il peut se créer une certaine fatigue de la participation ».

○ **Sur la manière de participer et de s'exprimer**

- Diversifier les outils et les instances de participation afin de permettre à chacun de s'exprimer selon ses envies, son temps, ses moyens et son degré d'implication.
- Donner la possibilité au citoyen d'être présent dans le débat sans forcément devoir s'exprimer.
 - « Il n'est pas toujours évident pour tout le monde de s'exprimer dans ces instances présentielle. Nous ne sommes pas tous à l'aise, surtout dans ce type de réunion ».
- Permettre une participation plus continue, pas seulement une intervention ponctuelle du citoyen sur un sujet.
- Recourir plus souvent au dispositif du panel citoyen afin de garantir une certaine représentativité au sein du débat.

○ **Informé de manière plus régulière et plus suivie** les citoyens sur les projets soumis à la concertation

- « Il faut avoir des points d'étape sur un projet qui nous permettent de nous informer et de savoir où en est le dossier »

○ Impliquer le citoyen sur **un panorama plus large de thématiques**

- « Je vois la concertation au niveau du citoyen pour toucher l'ensemble des segments de la société. Il y a des segments qui ne sont jamais touchés ».